Trente-neuvième Année — N° 127 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES LUNDI 7 MAI 1894.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois . . 26 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION :
Roubaix, rue Neuve, 17. – Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 6 MAI 1894

LA TRIPLE ALLIANCE

A Rome, à propos de la discussion du budget, MM. Blanc, ministre des affaires étrangères, et Crispi, président du conseil, ont prononcé des discours intéressants.

Un député irrédentiste, M. Barzilaï, avait interpellé le gouvernement sur les résultats de l'accession de l'Italie à l'alliance austro-allemande.

Avec une réelle force d'arguments, M. Barzilaï a fait le procès de la Triple-Alliance et démontré combien l'Italie avait perdu en s'aliénant les sympathies françaises. Cependant, il n'est pas animé envers nous d'un bien vif amour, puisqu'il se plaint du silence de M. de Caprivi dans l'affaire d'Aigues-Mortes.

C'est à ce discours qu'a répondu M, Blanc. Le chef de la Consulta a laissé percer, dans ses paroles, la cordialité dont il a toujours été animé à notre égard.

Malheureusement, les mots du ministre *sont en contradiction formelle* avec les faits les plus connus de la politique étrangère de l'Italie depuis 1882.

Pour compléter les déclarations du ministre des affaires étrangères, M. Crispi a prononcé un discours également intéressant en réponse à une proposition de désarmement qu'il a combattue.

Comme M. Blanc, M. Crispi a affirmé que la Triple-Alliance avait un objectif éminemment pacifique. Il a déclaré qu'un conflit franco-italien eût été une « guerre civile ».

M. Blanc, lui, atteste que les engagements de l'Italie avec les deux puissances germaniques « ont le caractère essentiel de n'être dirigés contre aucune puissance. » Ils consistent dans une « solidarité commune de défense, en cas de provocation. »

S'il en est réellement ainsi, pourquoi M. Blanc se refuse-t-il à publier le texte du traité de la Triple-Alliance ? Si les intentions et les actes sont conformes aux déclarations italiennes, la meilleure manière de dissiper toutes les équivoques, est de rendre public ce document, comme on l'a fait pour la convention austro-allemande.

D'ailleurs, il n'est pas difficile de démêler les contradictions dans l'habileté de ce langage diplomatique.

M. Blanc déclare que les « intérêts russes et anglais ne sont pas incompatibles avec les clauses de la Triple-Alliance ». Aucune provocation n'est donc à craindre de ce côté.

Reste la France. Ses « intérêts » sont menacés et d'elle seule peut venir une « provocation » contre l'Italie. Cette suspicion n'a-t-elle pas le droit de nous froisser, étant donné surtout que rien ne peut la légitimer.

Bien au contraire, M. Blanc justifie notre politique, Dans un article autrefois publié par une revue anglaise, M. Crispi, exposant les griefs de son pays contre la France, mettait en première ligne notre campagne en Tunisie et nos prétendues visées sur la Tripolitaine.

Or, aujourd'hui, M. Blanc reconnait qu'il n'y a pas « un lambeau du littoral africain sur la Méditerranée, occupé depuis quinze ans, qui n'ait pas été d'abord offert à l'Italie et par elle *refusé* ».

Puisqu'à Rome on a *refusé* la Tunisie, comment peut-on nous tenir rancune de notre occupation?

On craint de notre part une « provocation » contre l'unité italienne, et M. Blanc avoue que certains de ses prédécesseurs à la Consulta, considéraient comme une « machine explosive » la politique de son pays dans la Triple-Alliance.

Nous ne demandons qu'une chose : que l'Italie conforme ses actes aux paroles de son roi et aux discours de ses ministres. Comme M. Crispi, nous sommes convaincus que l'Italie serait uniquement appelée à payer, en cas de conflit européen, les dépenses du « vainqueur ».

Pourquoi s'obstine-t-elle, alors, à vouloir jouer un rôle dans ce conflit éventuel ?

En même temps que ces discours nous éclairent sur le passé, ils nous enseignent notre conduite à venir.

A Rome, on abandonne la jactance mise en honneur par M. Crispi, mais on reste fidèle aux tendances gallophobes de la politique *italienne*.

Sans s'arrêter à la courtoisie de surface d'aujourd'hui, la France ne peut donc que persévérer dans son attitude de calme dignité et se désintéresser, comme par le passé, des misères et des folies transalpines.

INAUGURATION
DE L'EXPOSITION D'ANVERS

Anvers, 5 mai. — L'inauguration de l'Exposition par *S. M. le Roi* a eu lieu avec éclat aujourd'hui.

Dès le matin la ville présentait son aspect des grandes fêtes; les maisons, les édifices publics sont pavoisés et les nombreux consulats ont arboré leurs drapeaux aux couleurs étrangères.

Une animation extraordinaire règne partout.

A midi environ, la garde civique, ainsi que les troupes de la garnison, prennent position le long des boulevards. A une heure et quelques minutes, les canons des forts annoncent l'arrivée du train royal qui entre en gare à 1 h. 1/4

LL. MM. le Roi Léopold II et la Reine Marie-Henriette, accompagnés de la comtesse de Flandre et des princesses, de leur maison militaire, des ministres, du corps diplomatique et d'une suite nombreuse, sont reçues dans le salon d'honneur par M. Jean Van Rijswijck, bourgmestre d'Anvers, et le baron Osy de Zegwaert, gouverneur de la province, auxquels s'adjoignent le Conseil communal et les différentes autorités. De charmantes jeunes filles présentent des fleurs à la Reine et immédiatement après la réception les équipages royaux, arrivés dès la veille, conduisent les illustres visiteurs à l'Exposition, en suivant l'avenue de la gare et les boulevards.

Dès que l'on a dépassé les squares de la Banque Nationale, le Dôme imposant de l'Exposition s'offre à la vue à l'extrémité de la triple Avenue du Sud. Devant l'entrée monumentale, une nef de forme antique semble voguer à pleines voiles sur les eaux d'un bassin; à droite et à gauche s'étendent les jardins dont la végétation printanière est luxuriante. Des pavillons, des kiosques, des constructions mauresques, syriennes, indiennes, des tourelles moyen-âge, de blancs minarets surgissent de tous côtés des massifs de verdure. Le long de la façade règne une galerie en terrasse, où sont établis des restaurants, des cafés, des buvettes élégamment installés, au pied desquels sont tracés des pelouses et des parterres de fleurs. En somme le coup d'œil est à la fois vaste, très animé et charmant; ce n'est là encore qu'une première impression *qui se dégage de l'ensemble*, car l'Exposition occupant un espace de 43 hectares, il est impossible, on le comprend, de tout saisir à première vue.

La réception à l'Exposition de LL. MM. et de leur suite, à laquelle s'étaient joints Mgr l'Archevêque de Malines et les membres du haut clergé, s'est faite sous le Dôme. Le discours d'ouverture a été prononcé par M. le comte de Pret-Roose de Calesberg, sénateur d'Anvers, *président du Comité exécutif*, ayant à ses côtés les autres membres de ce comité.

Le Roi a répondu dans un sens élevé au discours du comte de Pret, tout en faisant ressortir la portée hautement utilitaire de l'Exposition Universelle d'Anvers.

Du Dôme, LL. MM. se sont rendues à la section belge où elles ont été reçues par S. A. R. le comte de Flandre, président d'honneur de l'Exposition, et y ont entendu le discours réellement magistral de M. le ministre De Bruyn.

Cette section, où l'industrie et le commerce nationaux sont représentés sur une vasse échelle, occupe un emplacement de 35.000 m. c.

Leurs Majestés conduites par M. De Bruyn, ont traversé ensuite rapidement, saluées au passage par les commissaires ou délégués étrangers, d'autres compartiments, notamment l'Allemagne 8.000 m. c., l'Angleterre 5.000 m. c., les Arts militaires 3.000 m. c., la France 12.000 m. c., l'Italie 2.500 m. c., l'Autriche et la Hongrie 3.000 m. c. où tous les exposants n'ont pas encore achevé leurs intallations. LL. MM. se sont ensuite rendues dans la salle des fêtes pour assister à l'exécution de la cantate d'ouverture *De Genius de Vaderlands* (Le Génie de la Patrie), du maëstro flamand Peter Benoit.

Après l'audition de cette œuvre remarquable, le Roi s'est rendu à la Galerie des Machines. Cette halle occupe un emplacement considérable, environ 26,000 m. c., où sont installées les machines outils les plus diverses, les engins puissants, employés dans l'industrie moderne; mais le montage de beaucoup d'entre eux n'est pas entièrement terminé non plus. Tout cela est à revoir dans une quinzaine de jours.

A la sortie de ce *compartiment*, le Roi, la Reine et la Famille Royale ont encore visité les sections de la Bulgarie, de la Liberia, de la Perse, des Etats-Unis et des Pays-Bas.

L'arrivée de L.L. M.M. à l'Exposition coloniale africaine, où elles sont passées ensuite, était impatiemment attendue. On escomptait surtout l'impression qu'allait produire sur Léopold II, souverain de l'Etat indépendant du Congo, sa visite à cette importante annexe. Disons de suite que S. M. a manifesté aux organisateurs du compartiment congolais, et particulièrement à M. Van Eetvelde, secrétaire d'Etat, au comte de Béthune, commissaire général, toute *sa haute satisfaction* pour l'œuvre qu'ils ont accomplie.

Rien n'est plus étonnant *en réalité* que ce coin de l'Afrique transporté dans les Flandres. Quand on a franchi les passes des rochers brun-rougeâtre, qui surplombent de tout côté le vaste hémicycle découvert que forme ce quartier de l'Exposition, on se trouve tout à coup en présence d'une autre nature, en plein continent mystérieux : ce ne sont que palmiers, cocotiers, fougères arborescentes, à *l'ombre desquelles* se cachent des huttes d'écorce, çà et là d'élégantes et légères constructions européennes en bambous.

Au milieu de cette végétation exotique, vont et viennent des noirs, d'aucuns armés semblent prêts à partir pour la chasse ou la guerre; des femmes sur le seuil des cabanes *pilent du sorgo tandis que des bandes de négrillons* jouent et se roulent dans l'herbe. Au sein d'un vaste lac sinueux aux eaux claires et profondes, s'élèvent des cabanes lacustres dont les habitants réparent des filets et construisent des pirogues. Très complet le musée du Congo et très admirées également les toiles du panorama des *régions congolaises des peintres Robert Mols et P.* Van Engelen.

LL. MM. ont terminé leur visite officielle par une promenade au Vieil Anvers, *le clou* pour nous servir d'un cliché connu, de l'Exposition ! Là, le spectacle qui se déroule à vue, tient du rêve... Quelques pas sous la voûte d'une porte antique à pont-levis et à herse, qui donne accès à la Pompéi flamande et que gardent des soldats en morion, la pique à la main, reportent le visiteur d'autant de siècles en arrière.

Ce qui complète l'illusion c'est la vie qui règne partout dans la ville fantastique que l'on a devant soi ! Ses habitants revêtent le costume du XVIe siècle; les artisans, les boutiquiers qui ont étal sur rue, sont en pourpoint et haut-de-chausse, les gens d'affaires qui discutent d'agio à la bourse — où des juifs en robe, assis derrière les comptoirs, vendent des traites et des métaux précieux — portent rapière et manteau et ont la plume au chapeau; les ménagères qui vont puiser de l'eau au puits à margelle devant l'antique Hôtel-de-ville — un bijou archéologique, ce petit édifice détruit en 1568 — comme les jeunes filles qui se rendent à la prochaine église, le missel à la main et celles qui filent ou font de la dentelle derrière les étroits carreaux verdâtres des fenêtres entr'ouvertes, sont en fraîche guimpe et en cornette... Rien ne détonne dans ce tableau, dont toutes les nuances sont rendues avec un tact infini, où l'exactitude historique est religieusement observée. C'est une reconstitution du passé admirablement conçue dont l'effet laisse chez le visiteur la trace d'une impression profonde.

Aussi LL. MM., au cours de leur visite, ont-elles exprimé à plusieurs reprises leur haute satisfaction aux organisateurs qui portaient de magnifiques costumes de seigneurs flamands du XVIe siècle.

Il était près de 4 heures lorsque le roi a quitté le Vieil Anvers pour aller inaugurer l'Exposition internationale des Beaux-Arts, où le travail d'installation est entièrement terminé.

L. L. M. M. avant leur départ de l'Exposition, ont félicité particulièrement le président et les membres du comité exécutif et leur ont exprimé la plus entière confiance dans le succès de leur œuvre.

La famille royale, acclamée à la gare par une foule énorme, a quitté Anvers par train spécial à 5 heures 1/2.

L'animation continue à être très grande partout. Ce soir la ville était illuminée.

On évalue à trente-cinq mille le chiffre des entrées à l'Exposition aujourd'hui.

Anvers, 5 mai. — Une foule énorme se pressait dans le Palais des Beaux-Arts au départ du cortège royal.

En quittant l'exposition, Leurs Majestés ont particulièrement félicité les membres du comité de la réussite de leur œuvre. Le Roi a promis de visiter de nouveau l'exposition dans une quinzaine de jours. A ce moment sera inaugurée la section congolaise.

La famille royale est rentrée directement à Bruxelles. Elle a été très acclamée. L'animation la plus vive règne en ville. Ce soir, les illuminations étaient superbes.

LA RÉFORME DU RÉGIME DES BIÈRES

Paris, 5 mai. — On a distribué aujourd'hui à la Chambre le projet de loi présenté par M. Burdeau et qui tend à modifier profondément la législation régissant l'impôt sur la bière qui, depuis 1816, a subi des modifications insignifiantes. Voici les principales dispositions du projet :

« Le droit de fabrication sur les bières, tel qu'il est établi par la législation en vigueur, est supprimé.

» Il est remplacé par un droit en principal et décimes de 0 fr. 50 par degré-hectolitre de moût, c'est-à-dire par hectolitre de moût et par degré du densimètre au-dessus de 100 (densité de l'eau) reconnus à la température de 15° centigrades; les fractions au-dessous d'un dixième de degré sont négligées.

» Si le produit de l'impôt des bières réalisé pendant les douze premiers mois de la mise à exécution de la présente loi était inférieur ou supérieur à la somme de 23 millions, le tarif fixé ci-dessus serait relevé ou abaissé au taux qui, appliqué au nombre de degrés hectolitres constatés pendant cette première période de douze mois, aurait été reconnu nécessaire pour assurer une perception au moins égale à ladite somme de 23 millions.

» Ce taux serait rendu applicable par un décret qui, inséré au *Journal officiel*, serait obligatoire dans les délais de promulgation. Il ne pourra être augmenté ou diminué d'une fraction inférieure à 0 fr. 05.

» Il ne peut être fait usage, pour la fabrication de la bière, que de chaudières de huit hectolitres et au-dessus. Il est défendu de se servir de chaudières non fixées à demeure.

» Les brasseurs sont soumis tant de jour que de nuit, même en cas d'inactivité de leurs établissements, aux visites et vérifications des employés, et tenus de leur *ouvrir à toute réquisition* leurs maisons, brasseries, ateliers, magasins, caves et celliers.

» *Les particuliers* qui ne brassent que pour leur consommation, les collèges, maisons d'instruction et autres *établissements publics*, sont *assujettis aux mêmes taxes* que les brasseurs de profession et tenus aux mêmes obligations. »

LA PRISE DE TOMBOUCTOU
M. Grodet et le colonel Bonnier

Sous ce titre : *Documents historiques. — Lumière définitive sur la prise de Tombouctou*, le journal le *Matin* publie une série de documents officiels concernant les responsabilités encourues dans la dernière campagne du Soudan et notamment les causes qui ont amené la prise de Tombouctou, le massacre de l'enseigne Aube et d'une partie de la flottille à Rabara, enfin, l'anéantissement presque complet de la colonne Bonnier et la perte de tout l'état-major du commandant supérieur du Soudan à Goundam.

Ces documents font absolument justice de la légende *qui voulait que le lieutenant-colonel avait montré de* l'indiscipline et de la folle témérité. Ils montrent, au contraire, que ce vaillant officier n'est nullement responsable *du massacre* de Kabara et de l'épouvantable déroute de Goundam.

Il résulte des pièces officielles que le *Matin* publie dans leur intégralité (*télégrammes échangés entre le gouverneur* du Soudan et le secrétariat des colonies, entre le colonel Bonnier et le gouverneur du Soudan, etc.), qu'au *moment où le nouveau gouverneur civil*, M. Grodet, arrivait à Kayes, le colonel Bonnier, commandant supérieur des troupes du Soudan, suivant le plan de campagne arrêté par ses prédécesseurs, était en expédition dans la direction de Tombouctou.

M. Grodet apprend que le commandant Joffre est également en campagne. Il s'alarme de l'absence des principaux chefs militaires et s'inquiète de leurs opérations. Des télégrammes sont adressés par lui pour s'en enquérir au commandant de Segou. Il reçoit des réponses vagues sur l'itinéraire et le but des colonnes Bonnier et Joffre.

Le gouverneur relève le colonel de son commandement, confie au commandant Hugueny la mission de le rechercher et de lui notifier cette mesure. Le colonel Bonnier devra rentrer à Kayes sans délai.

Cependant, une dépêche du colonel Bonnier au gouvernement annonce le désastre de Kabara et la nécessité de voler au secours des restes de la flottille et du lieutenant de vaisseau Boiteux, qui se trouve en danger à Tombouctou..

Dans cet avis, M. Grodet ne voit qu'un prétexte pour Bonnier de continuer une expédition aventureuse.

Mais un rapport détaillé du colonel Bonnier lui indique clairement à qui incombe la responsabilité de l'échec de Kabara et lui rend compte des sévères punitions infligées par le commandant supérieur à M. Boiteux pour avoir désobéi à ses ordres, commis de graves fautes militaires et avoir encore aggravé son cas en s'insurgeant contre son chef qui le réprimandait avec juste raison.

C'est après avoir expédié ce rapport au gouverneur que le colonel Bonnier recevait à Tombouctou le commandant Hugueny, lui remettait le commandement, pour se conformer aux prescriptions de M. Grodet, et, toujours conformément à ces prescptions, prenait avec son état-major la route de Kayes, où il trouva la mort.

L'opinion de la presse

Paris, 5 mai. — Les documents publiés par le *Matin* sont vivement commentés dans la presse.

Le *Paris* dit savoir de source autorisée que la responsabilité de cette publication remonte au colonel Archinard.

Le *Jour* :

« C'est bien le gouverneur civil qui est responsable du sang versé à Goundam.»

La *Gazette de France* :

« Si M. le lieutenant Boiteux a été puni par M. le colonel Bonnier, si M. le colonel Bonnier est mort sous les coups des Touaregs, on se demande de quelle responsabilité M. Grodet va à son tour être chargé et comment il sera puni ?

» Le gouvernement, qui devait tout dire, a, au contraire, menti autant qu'il a pu, et c'est là où gît sa responsabilité à lui, gouvernement. Une discussion publique l'établirait clairement, elle ne peut aboutir qu'à une mise en accusation ».

La *Patrie* :

« De ces documents, il résulte que le colonel Bonnier n'a jamais désobéi aux ordres du gouverneur du Soudan, que le massacre de Goundam, dans lequel ont péri le colonel Bonnier et tout l'état-major du Soudan a été causé par l'ordre de rappel envoyé au colonel Bonnier par le gouverneur du Soudan, ordre de rappel relevant le commandant supérieur de son commandement et l'invitant à se rendre à Kayes sans délai. »

La *Patrie* demande que pour le lieutenant Boiteux on attende son retour en France pour connaître ses explications avant de le charger définitivement des responsabilités qu'il semble avoir encourues.

« Un dernier point reste obscur, achève enfin la *Patrie*, c'est le fait que le commandant Hugueny se soit joint au colonel Bonnier pour rentrer à Kayes au lieu de prendre à Tombouctou le commandement des forces qui lui restaient.

» Les documents du *Matin* appellent en outre l'attention sur une dépêche transmise par M. Grodet, comme provenant du capitaine Philippe, commandant à Tombouctou et portant que le colonel était en reconnaissance (*sic*) lorsqu'il a été attaqué à Dongoï.

» Il est prouvé maintenant que cette indication était sciemment fausse, et il faut demander avec l'*Avenir militaire*, si le falsificateur de ce télégramme est M. Grodet, qui l'a transmis, ou le sous-secrétaire d'Etat qui l'a reçu ».

LES EXPLOITS ANARCHISTES
L'ATTENTAT DE LIÈGE

Liège, 5 mai. — La situation du docteur Renson est toujours très grave. On croit qu'il deviendra aveugle.

Les autres victimes vont bien.

L'administrateur de la sûreté publique vient d'arriver. Six anarchistes ont été relâchés.

Liège, 5 mai. — De nouvelles arrestations d'anarchistes ont été opérées. Il résulte des constatations faites que l'engin qui a éclaté rue de la Paix, se composait d'une boîte en fer blanc contenant de la dynamite, des clous et des chevrotines.

L'état général du docteur Renson s'est amélioré; malheureusement, la vue est complètement perdue.

Liège, 5 mai. — L'instruction a recueilli deux pistes que l'on croit très sérieuses. M. Perrier, loueur de voitures, qui attelait ses chevaux dans la cour de sa maison située près de celle de M. Renson, a vu, quelques instants avant la détonation, deux individus s'enfuir dans la direction de la place Bronckart et a pu donner leur signalement.

Le juge a aussi recueilli la déposition d'une personne qui se trouvait assise sur un banc du boulevard, non loin de la maison du docteur et qu'un individu dont on possède également le signalement invita en termes grossiers à changer de place.

Deux lettres d'Emile Henry

Paris, 5 mai. — On sait avec quelle énergie Emile Henry s'est défendu, à la cour d'assises, devant les accusations de vol dont il était l'objet.

La préfecture de police vient de découvrir deux lettres *qu'elle attribue à Emile Henry*.

L'écriture de ces lettres, comparée avec l'écriture d'Emile Henry, est absolument la même et d'autres observations faites par les experts tendent à prouver que ces lettres sont bien de l'anarchiste qui vient d'être condamné à mort.

Ces deux lettres sont adressées : l'une à Mme Potel, à Fiquefleur-Equainville (Calvados), le 21 janvier dernier, l'autre à Placide Schouppe, l'anarchiste condamné à Bruxelles.

La première semble établir d'une façon indéniable sa participation à un vol important. La deuxième ne renferme que des données très vagues.

L'exécution d'Emile Henry

Paris, 5 mai. — Il est sinon probable, du moins possible, que l'exécution d'Emile Henry, soit faite à huis-clos, dans la cour de la prison de la Roquette.

En effet, le projet de loi qui porte suppression de la publicité des exécutions capitales, depuis longtemps déjà voté par le Sénat, figure à l'ordre du jour de la Chambre ; on prévoit qu'il pourra venir en discussion au cours de la semaine prochaine et, comme aucune opposition sérieuse à ce projet ne semble devoir se manifester, on augure que la suppression de la publicité des exécutions capitales pourra être votée et promulguée avant l'exécution d'Emile Henry.

L'extradition de l'anarchiste Meunier

Londres, 5 mai. — Me Burnie, défenseur de Meunier, continuant sa plaidoirie, déclare que les preuves sont insuffisantes pour accorder l'extradition, ce qu'il s'efforce d'établir en passant en revue toutes les dépositions dont aucune, d'après lui, n'implique la participation directe de Meunier aux divers attentats.

Après avoir étudié l'accusation relative à l'explosion du restaurant Véry, Me Burnie passe à l'affaire de la caserne Lobau. Il admet que les preuves sont plus sérieuses, mais il cherche à prouver que ce crime porte un caractère politique.

Le défenseur revient sur la question d'identité. Rien ne prouve, dit-il, que l'accusé soit le véritable Meunier. Il déclare qu'il se propose de faire venir des témoins de Paris pour établir un alibi en faveur de son client.

L'affaire est ajournée à vendredi prochain.

Un attentat en Australie

Paris, 5 mai. — Les journaux anglais du 4 courant rapportent qu'un attentat à la dynamite a été commis contre le presbytère de l'église catholique de York (Australie occidentale.) Cet attentat visait, *semble-t-il*, le Père Gibney, curé de la paroisse et frère de l'évêque catholique de Perth.

La maison a été complètement détruite ; mais le Père Gibney n'a pas été atteint.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du samedi 5 mai

Présidence de M. Charles Dupuy, président

Les sociétés de production, de crédit et de consommation

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet adopté par le Sénat sur les sociétés coopératives de production, de crédit et de consommation et sur le contrat de participation aux bénéfices.

M. Georges Ferry. — Les sociétés dont il s'agit ne sont en réalité que des sociétés anonymes à capital variable qu'on va exonérer de tous les droits qui frappent les sociétés commerciales. La société coopérative de consommation a pour principal objet de faire venir par association les marchandises et les denrées du lieu de production.

C'est une société d'aide et d'assistance. Ici on la fait dévier de son but. Ce ne sont pas des sociétés pour les ouvriers que vous allez créer mais des sociétés pour les spéculateurs.

L'orateur cite plusieurs exemples de sociétés semblables qui ont été préjudiciables au petit commerce.

En donnant de l'extension à ces sociétés, vous arriverez à faire hausser le prix des denrées dans toute la France, vous livrerez l'ouvrier au spéculateur.

MM. Lavy et Jourde protestent.

M. Georges Berry. — Les adhérents sont en majorité des bourgeois et non des ouvriers. Vous allez créer des associations plus terribles que le *Louvre*, le *Bon Marché* et le *Printemps*.

Les socialistes veulent qu'on s'associe à eux pour détruire la société en votant cette loi ! M. Jaurès l'a dit !

M. Jaurès proteste contre la pensée qu'on lui attribue.

M. Georges Berry. — Quand on votera des lois véritablement favorables aux ouvriers, je les voterai. Mais celle-ci leur sera funeste.

L'orateur développe un amendement.

Il demande, en résumé, qu'une patente soit imposée aux sociétés coopératives.

M. Doumer, rapporteur, répond.

M. Georges Berry, dit-il, ne vise que les sociétés coopératives de consommation. Il oublie la coopération ouvrière de production, objet principal de la loi.

M. Doumer demande à la Chambre de voter le texte intégral soumis à ses délibérations.

L'urgence est déclarée, les art. 1 à 10 sont adoptés.

M. Basly. — Je demande le renvoi de l'art. 11 à la commission et je dépose un amendement tendant à la suppression des économats patronaux qui n'ont servi jusqu'ici qu'à faire connaître aux compagnies les dépenses de l'ouvrier et à faire diminuer le salaire. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) Sur une observation du rapporteur M. Basly déclare ne pas maintenir sa demande et se réserve pour la discussion de l'article 34.

M. Marcel Habert demande la suppression dans l'article 11 des mots « ou étrangers avec autorisation ministérielle,» il ne veut pas que les étrangers puissent se glisser dans les associations coopératives.

L'amendement de M. Marcel Habert est repoussé par 449 voix contre 84. L'article 11 est adopté.

L'article 12 est adopté ; après le projet d'un amendement Georges Berry les articles 13 à 32 sont adoptés.

Sur l'article 33, M. Le Gavrian insiste pour que toutes les suretés soient prises en vue d'empêcher les sociétés de faire concurrence au petit commerce.

L'article 33 est adopté par 286 contre 245.

Sur l'article 34, M. Gauthier de Clagny dépose un amendement tendant à ne pas exempter de la patente les sociétés coopératives qui, outre des sociétaires, reçoivent des membres adhérents. Ces sociétés font, en effet, dans ce cas, acte de commerce.

Le scrutin est ouvert sur la prise en considération de cet amendement.

Après pointage, elle est rep[illegible] par 244 voix contre 235.

L'élection de Castres

La Chambre valide l'élection du baron Reille à Castres

M. Cot demande le renvoi à la commission du budget de ses deux propositions sur le sucrage des vendanges.

La Chambre fixe à mardi la discussion de l'élection de M. *Mielvacque* à Brives.

Sur la proposition de M. Salis, la Chambre décide que la commission chargée d'exécuter la nouvelle convention relative aux services maritimes postaux entre la France et l'Algérie, sera de 22 membres.

La séance est levée à 6 h. 30 et renvoyée à lundi à 2 heures.

L'EMBALLAGE DES COTONS

On a certainement apporté des améliorations considérables dans l'emballage, le paquetage des matières premières, laines, cotons, peaux, qui proviennent des centres de production lointains et qui arrivent sur les marchés européens : ce qui a contribué à ces améliorations, c'est la nécessité où l'on se trouvait de réduire autant que possible la place occupée par les chargements à bord des steamers, où les frets sont relativement élevés. C'est ainsi qu'on a inventé ces cerclages de fer qui entourent les balles de peaux arrivant de l'Argentine, de laines venant d'Australie, etc., de coton d'Egypte ou

---

FEUILLETON DU 7 MAI 1894. — 51

DIANE-LA-PALE

Par JULES MARY

TROISIÈME PARTIE

LE PUITS DE L'AIGUILLETTE

V

Dans les ténèbres

La mine de l'Aiguillette était maintenant pourvue de tout son outillage et les travaux d'extraction de la houille avaient commencé depuis quelques semaines. Les puits occupaient près de trois cents ouvriers divisés selon le mode en usage dans toutes les exploitations houillères en équipes sous la conduite de leurs chefs respectifs et en poste de jour et poste de nuit. Les travaux ne chômaient que le dimanche. Les postes étaient intervertis de semaine en semaine, la brigade de nuit remplaçant celle de jour ; les équipes s'occupant de l'entretien des travaux ou de l'exploitation. Les compagnies étaient organisées et fonctionnaient sous la direction des maîtres mineurs, les piqueurs abattant le charbon, les rouleurs le transportant, les conducteurs menant les chevaux dans le fond de la mine, les accrocheurs attachant les wagons au câble. D'autre part, les remblayeurs disposaient les remblais, les cantonniers réparaient les voies, les boiseurs étayaient les galeries, les mineurs recherchaient le charbon dans les parties inexploitées encore, sondant pour y trouver la veine précieuse la plus épaisse, la plus profonde.

A la surface, pour recevoir et préparer la houille montée incessamment par ces soldats des ténèbres, toute une armée de basculeurs, de trieurs, de laveurs, de mécaniciens, de chauffeurs, de pompiers, de forgerons, de charpentiers, de lampistes, d'ouvriers de toute sorte employés aux multiples services des mines.

Dans l'aménagement de l'Aiguillette — inexploitée depuis quelques années par suite de mauvaises gestions et où de nombreux et importants travaux de réfection avaient été jugés nécessaires par Bartoli et par Philippe — Bartoli avait songé en premier lieu, avant toute autre préoccupation, à la protection et à la sécurité de ses ouvriers. L'Aiguillette avait une réputation de mine très dangereuse ; deux accidents, amenés par des explosions de grisou, mais qui, heureusement, et par un hasard miraculeux, n'avaient pas fait de victimes, s'étaient produits en trente ans, le premier en 1865 et le second en 1873.

Bartoli avait rapporté de son séjour en Amérique une expérience profonde et toujours en éveil de ces sortes de travaux.

Extrêmement riche, nous l'avons dit, il aurait pu vivre en oisif et dépenser ses revenus considérables.

Il ne l'avait pas voulu, conduit en cela non par le besoin de grossir ses rentes, car il dépensait sans compter, pourvu que ses dépenses eussent un but charitable, fussent amenées par quelque pensée humanitaire.

Il avait ménagé, dans l'Aiguillette, plusieurs communications avec le jour et même, dépassant en cela les obligations imposées par les règlements ministériels, et vu la réputation de la mine où le terrible grisou avait déjà fait des ravages et se dégageait instantanément, il avait fait déboucher trois puits à l'air libre, hors des bâtiments des machines.

L'aérage y fonctionnait selon les procédés les plus nouveaux, à l'aide de machines d'une puissance formidable, dont le ronflement, pareil à celui du grondement continu de la foudre, s'entendait jusqu'au village de Prades et jusqu'au château de Castelbouc.

En toutes choses, et avant de songer aux facilités de l'exploitation en elle-même, sa grande et unique pensée avait été d'éviter les multiples dangers qui assaillent les mineurs dans leurs travaux souterrains : l'incendie, les coups de grisou, les éboulements si fréquents, les inondations aux formidables ravages. Il avait veillé à ce que les ateliers fussent indépendants les uns des autres et il avait condensé chacun d'eux dans le plus petit espace possible pour faciliter la surveillance.

Les ouvriers savaient tout cela.

Ils adoraient Bartoli.

Et comme celui-ci passait rarement un jour sans descendre à la mine, comme ils le voyaient ainsi, souvent, au milieu d'eux, longeant les galeries, sa lampe à la main, pareil à un des leurs, se rendant compte par lui même, voulant tout voir, du plus important jusqu'au plus indifférent des détails, ils avaient en lui une confiance absolue.

Il était devenu populaire parmi eux.

Et familièrement ils l'avaient surnommé : *le Taupier*, à cause de ses incessantes promenades souterraines, dans les ténèbres où leur vie se passait.

Lorsqu'il était arrivé dans le pays pour prendre possession de l'Aiguillette, il avait tout de suite et du premier coup donné aux ouvriers de la mine la mesure de son courage et de son dévouement.

Les mines inexploitées depuis longtemps ou seulement *en chômage depuis quelques mois, sont en* général dangereuses.

Les appareils de ventilation ne fonctionnant plus, la surveillance n'étant plus exercée, il se peut que le grisou, ce terrible ennemi des mineurs, s'y accumule et prépare une catastrophe aux premiers descendus pour le combattre.

Jadis un homme se sacrifiait dans ces circonstances tragiques et descendait dans l'abîme pour s'y mesurer seul avec l'invisible.

Des ouvriers s'offrirent. Philippe lui-même voulait se substituer à son père ; le vieux Kauffman, lui aussi insista pour tenir ce poste périlleux.

Mais le danger était redoutable ; la mort pouvait attendre le téméraire qui allait braver le monstre dans ses cavernes, et Bartoli refusa.

Ce fut lui qui tenta l'aventure.

Comme les machines d'extraction ne fonctionnaient plus, il descendit par les échelles.

En bas, il se roula dans une couverture de cuir, se protégea la figure par un masque, se couvrit la tête d'un capuchon, et ainsi il parcourut les galeries abandonnées, en rampant sur le sol, afin de se tenir autant que possible dans la couche d'air respirable et éviter le grisou qui, plus léger que l'air, s'accumule au sommet des galeries. Il avait à la main sa lampe Davy et la promenait autour de lui, cherchant dans l'auréole bleuâtre qui parfois, vacillait autour de la flamme, la présence du grisou.

Il remonta sain et sauf.

Le lendemain, les ouvriers reprenaient possession de l'Aiguillette sans danger.

Il avait, dirent les mineurs, tâté le pouls du malade et avait trouvé celui-ci bien portant.

Contre l'ennemi, Bartoli, dans sa prévoyance paternelle, avait accumulé les moyens de défense. Les causes de ces catastrophes sont nombreuses, il les connaissait et s'était appliqué à les prévoir toutes : l'irrégularité dans le fonctionnement du foyer d'aérage ; l'explosion d'une chaudière intérieure, tirage d'un coup de mine, apparition soudaine du grisou autour d'une lampe ouverte, ou simplement la sortie de la flamme hors du treillis occasionnée par un courant d'air imprévu, déchirure du tamis d'une lampe allumette enflammée en dépit de la surveillance et des règlements les plus sévères, une pipe allumée, ou même la présence d'un feu extérieur à l'air libre, trop près de l'ouverture, embrasant le gaz dont la déflagration redescend ensuite dans les puits, communicant l'incendie à toutes les galeries et causant une catastrophe générale effroyable, car l'explosion peut briser la machinerie, rendre la remontée impossible par les cages, démantibuler les échelles fixes, dernier espoir des ensevelis, dévier les guidonnages, renverser les boisages les plus solides, détruire les portes et les cloisons, disloquer le foyer d'aérage et le ventilateur.

Bartoli n'avait pas attendu qu'un accident vînt l'avertir que la prudence était nécessaire pour prendre toutes les précautions possibles et les mesures les plus étendues afin de faciliter le sauvetage.

C'est ainsi qu'entre autres travaux destinés à protéger les ouvriers en cas d'explosion et d'incendie, il avait fait disposer des cloisons de fer hermétiquement adaptées aux ouvertures et glissant dans les rainures Ces cloisons, en temps ordinaire, devaient rester au plafond de la galerie, retenues par une simple targette prompte à se déclancher. Après une catastrophe, elles retomberaient d'elles-mêmes, ou les ouvriers, en fuyant, les abaisseraient afin de fermer ainsi les communications et empêcher l'incendie de s'étendre aux galeries voisines, d'y provoquer de nouvelles explosions et d'y faire de nouvelles victimes.

Les ouvriers appelaient ces cloisons des portes de *secours*, et les *surveillants* étaient *spécialement* chargés de s'assurer tous les jours que rien n'empêchait leur fonctionnement.

Dans l'intérieur même de la mine et dans certains endroits éloignés les uns des autres, Bartoli, ne voulant rien laisser au hasard, avait *fait établir* des pharmacies portatives ; il arrive souvent en effet, qu'un accident partiel se produise, une asphyxie par exemple, demandant, sous risque de mort, des soins immédiats ; le remontage prendrait trop de temps ; l'homme n'arriverait pas à l'air libre ; en *bas*, on le soignerait, on le sauverait sans doute, et ces sortes d'accidents sont nombreux et, bien que moins retentissants, causent autant de vides parmi les soldats de l'abîme que les grandes catastrophes.

Par une délicatesse touchante, Bartoli avait désiré que Claire se chargeât de veiller à ce que rien ne manquât dans ces pharmacies.

Et Claire s'acquittait de cette tâche avec une joie dévouée, heureuse de se rendre utile.

De temps en temps, sous la conduite ou de Philippe, ou de Bartoli, ou d'Antonio, elle se faisait descendre dans les galeries et visitait les points de repaire, assignés aux blessés.

Suprême précaution, Bartoli avait fait établir des refuges et des dépôts de vivres de conserve dans plusieurs parties de la mine et à tous les étages, pour le cas où, une explosion ayant amené des éboulements, des mineurs *resteraient ensevelis*.

Des signaux électriques permettaient d'établir une communication permanente et instantanée entre le jour et l'intérieur de la mine, de façon à rendre plus faciles les secours.

Bartoli avait aussi prévu les accidents, parfois très graves, dus à l'inattention des mécaniciens chargés de la descente et de la remontée des cages. Le départ prématuré de celles-ci était empêché par un système de verrous qu'on ouvrait seulement au moment de donner le signal. Des visites journalières du puits et de tout le matériel étaient organisées, la vitesse d'extraction était limitée, le nombre d'hommes devant trouver place dans la cage était réglé, chaque descente ou chaque remontée du personnel était précédée d'un voyage à vide, les cages étaient munies de parachutes destinés à amortir la rapidité vertigineuse de la descente, en cas de rupture du câble, et pour la surveillance de celui-ci existaient les règlements les plus minutieux et les plus sévères.

Bartoli étudiait depuis quelque temps un procédé nouveau d'extraction pneumatique destiné à remplacer l'extraction par le câble ; mais cette installation devait être très longue et en attendant qu'il eût pris à ce sujet une résolution, — c'était l'un des projets dont il avait entretenu son fils en lui disant qu'il avait besoin de sa science et de ses conseils, — il se servait de la machine existante.

Le mécanicien chargé de l'extraction a une grande responsabilité, puisqu'il a toujours entre ses mains la vie des hommes contenus dans la cage. De plus, une fausse manœuvre de sa part peut détruire le matériel et produire un arrêt dans l'extraction. Ce poste est toujours confié à un homme sûr, d'une sobriété connue.

Depuis quelque temps, c'était Kauffmann, le vieil ouvrier, camarade de Bartoli depuis vingt ans, qui occupait ce poste.

Kauffmann était irréprochable et Bartoli ne pouvait faire un meilleur choix.

Le câble joue un grand rôle dans l'industrie minière : *celui de lAiguillette était en fils de fer*, le puits ne contenant point d'eaux acides qui l'eussent rongé.

. . . .

Antonio, depuis quelques jours, — depuis qu'était arrivée jusqu'à lui *cette révélation*, qu'il avait tant cherchée, restait silencieux, plus sombre que jamais.

Un drame se passait dans cette tête.

A quoi songeait-il et quels sinistres projets rêvait-il, lorsque, très tard, dans la soirée, il se promenait, sans être vu, fuyant toute rencontre, aux alentours des bâtiments de l'Aiguillette ?

Maintenant qu'il habitait le château, il y revenait tous les soirs, dînait en famille, dissimulait alors et pour un moment ses préoccupations, puis, refusant toujours d'entrer au salon, il montait chez lui.

Le prétexte de ces retraites subites et régulières était *chaque fois qu'il voulait travailler*.

Chez lui, il allumait la lampe.

Mais la laissant allumée de façon que, d'en bas, on le crût au travail, il redescendait aussitôt et, profitant du moment où aucun domestique ne sortait, où le concierge-jardinier s'absentait ou s'enfermait, il fuyait dans les ténèbres.

La grille n'était jamais fermée ; jamais fermée non plus la porte qui, au bout du jardin, donnait du potager sur la rivière.

Antonio avait donc libre accès à Castelbouc ; il pouvait en sortir et y rentrer facilement, sans éveiller les soupçons.

Une fois dans la campagne, il se dirigeait vers l'Aiguillette toujours, comme attiré vers le puits par une irrésistible puissance.

Mais pour ne pas être vu, il était obligé à des précautions incessantes.

Il ne venait pas jusqu'aux bâtiments.

De loin, caché dans quelque broussaille, il observait la fourmilière humaine dont le travail ne cessait ni le jour ni la nuit.

C'était de là que devait partir sa vengeance, de là que devait naître le châtiment qui frapperait le meurtrier de son père !

Mais quelle serait cette vengeance ? Où le trouverait-il, ce châtiment ?

Voilà ce qu'il cherchait, au milieu des épaisses ombres *qui convenaient bien à son âme et qui* protégeaient l'enfantement de son crime.

C'était le dimanche surtout qu'il venait rôder là.

Le dimanche matin, à six heures, les ouvriers du poste de nuit remontent, quittent la mine, et ne sont pas remplacés ; la fourmilière ne travaille pas ; le puits gigantesque se repose.

Le soir, à six heures, le poste de nuit ne vient pas, comme les autres jours, remplacer l'équipe remontante ; la nuit et le jour se passent sans que l'abîme reçoive un de ses soldats.

Les ouvriers du plein air chôment également ; il n'y a que les surveillants que l'on aperçoit le matin dans les bâtiments et quelques rares hommes achevant une réparation de détails et pressés de regagner le village et de jouir d'un peu de repos.

La mine est libre, les abords en sont déserts.

Antonio aimait cette solitude.

Il avait, comme surveillant, des clés qui lui permettaient de pénétrer partout où il le voulait.

Il entrait la nuit dans les bureaux de l'administration ou dans les bâtiments de la machinerie, et s'en allait à pas lents vaguant comme une bête fauve et réfléchissant devant chacun des multiples et *délicats* rouages qui détiennent dans leur simplicité scientifique, dans leur harmonie parfaite, les précieuses vies de centaines d'hommes.

Et c'était à la machinerie, devant le câble immobile et semblant se reposer, lui aussi, c'était devant le câble qu'il s'arrêtait pour réfléchir et qu'il restait, la tête baissée, pendant de longs moments, sinistre et *fatal*, rêveur.

Puis il reprenait le chemin de Castelbouc, il faisait halte souvent, se parlant même à haute voix, répondant ainsi au tumulte des noires pensées qui s'agitaient dans son âme.

Et il était si préoccupé, tout entier aux *criminels* desseins qu'il nourrissait, qu'il ne faisait plus alors attention aux choses qui se passaient autour de lui et qu'il ne songeait même plus à interroger les ténèbres pour s'assurer que ses promenades nocturnes n'avaient pas éveillé de soupçons et qu'il n'était pas suivi.

Si sa défiance avait été surexcitée, il aurait vu peut-être une ombre ne point quitter ses pas, s'accrocher à lui pour ainsi dire, depuis son départ du château, le suivre sans le perdre de vue, quel que fût le temps, si intense, que fût l'obscurité, comme si cette ombre, elle aussi, de même qu'Antonio, avait eu la précieuse faculté qu'ont les fauves de se conduire la nuit comme en plein jour.

Quand il s'arrêtait, l'ombre s'arrêtait, se faisait toute petite, s'accroupissait, s'évanouissait derrière les buissons, dans le fond d'un fossé, et la campagne redevenait déserte.

Aussitôt qu'il reprenait sa marche, l'ombre semblait sortir de terre et il la traînait, sans savoir, à sa suite, jusqu'à l'Aiguillette.